Pour rappel, si vous récupérez un animal, identifié ou non, vous êtes tenus dans l’obligation de rechercher un éventuel propriétaire. Si vous le gardez sans entreprendre de recherches, ceci est considéré comme du vol par la loi. Si l’animal retrouve son propriétaire, il est en droit de porter plainte dans cette situation. Vous pouvez également confier l’animal à la fourrière qui, après un délai de recherche de 8 jours, confiera l’animal à une association pour le faire adopter.

N’accrochez pas cette affiche à un arbre à l’aide de clous ou de punaises, vous blesseriez l’arbre.

**Contact:**

(Insérer votre nom et prénom)

(Insérer votre numéro de téléphone)

**Caractéristiques de l’animal:**

Description de l’animal à ajouter (couleur, comportement, état physique)

Insérer une photo de l’animal la plus nette possible et montrant mieux les caractéristiques physiques de l’animal

Le (insérer la date)

(Insérer le lieu)

PERDU